

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD**

**DU MARDI 03 DECEMBRE 2019**

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, MORNICO Sonia, GIRIE Isabelle, LACROIX Arnaud, NICOT Karelle et LACROIX Régis.

**Absents excusés** : MM. GRECO Corinne (pouvoir à M. BLASER Michel), DAVID Julien (pouvoir à Mme BERTHOLINO Michèle).

**Absent** : M. BONIN Philippe.

**Secrétaire de séance** : M. LACROIX Régis.

Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Forêt : programme de travaux 2020

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

**ORDRE DU JOUR**

**Forêt**

**Programme de travaux 2020**

M. Buttin, technicien ONF sur la forêt communale soumise de Maisod, propose à Monsieur le Maire le programme de travaux pour 2020. Il s'agit de travaux de maintenance (entretien du parcellaire, traitement manuel et peinture) sur les parcelles 5, 7p et 8p, pour la somme de 2000 € ht et de travaux touristiques (travaux paysagers d'entretien divers) sur les parcelles 6, 7 et 17.ex, pour la somme de 1680 € ht. Ces dépenses seraient à inscrire en section de fonctionnement du budget primitif 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le programme de travaux 2020 pour un montant de 3680 € ht.

**Comptabilité - Finances**

**Décision Modificative n° 3 – virement de crédits de compte à compte**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer pour procéder au transfert de crédits budgétaires du compte 2188 (autres immobilisations corporelles) vers le compte 2763 (créances vers des collectivités publiques) afin de pouvoir exécuter une opération comptable réclamée par Monsieur le Trésorier de Moirans-en-Montagne.

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

**Fonctionnement** :

DI 2188 (autres immobilisations corporelles) - 1700 €

DI 2763 (créances vers des collectivités publiques) + 1700 €

L'assemblée, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 3 et autorise Monsieur le Maire à procéder à la régularisation comptable.

**Indemnité du Trésorier pour l'année 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour le versement à Monsieur Eric GUILLEREY, comptable du trésor chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité du comptable, sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du versement de l'indemnité à Monsieur Eric GUILLEREY, comptable du trésor, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2019 et accorde cette indemnité au taux de 100%.

L'indemnité s'élève à la somme de 310,95 € nets.

**Révision des tarifs communaux pour 2020**

Monsieur le Maire présente les différents tarifs pratiqués en 2019 pour les services communaux. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs pour 2020 mais se réserve la possibilité de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente après que les travaux de réhabilitation soient terminés.

## **Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, si nécessaire, les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

### **Travaux**

#### **Demande du solde de subvention « E.S.T.J. 2016-2018 » au Conseil départemental du Jura**

Ce point à l'ordre du jour est supprimé. Monsieur le Maire explique que le Conseil départemental du Jura a clôturé le dispositif E.S.T.J. à fin décembre 2018.

#### **Rénovation d'un espace culturel et convivial intergénérationnel – validation des avenants au marché de travaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2019/24 du 20 août 2019, approuvant l'attribution des 12 lots du marché de travaux. Il rappelle également la délibération n° 2019/32 du 23 octobre 2019 validant les premiers avenants au marché de travaux

Pour faire suite aux dernières réunions de chantier et aux échanges avec les entreprises et le maître d'œuvre et au vu de l'avancement du chantier, il y a lieu de procéder à certaines modifications techniques qui nécessitent de valider de nouveaux avenants aux marchés. Les lots concernés sont les suivants :

- Lot n° 02 : TERRASSEMENTS – V.R.D.  
Entreprise GUENUCHOT TP 39260 CHARCHILLA  
L'avenant n°1 a pour objet d'ajouter au marché la fourniture et pose d'une clôture type panneaux soudés avec poteaux, scellement béton et portillon, pour un montant ht de 3.255,00 € (3.906,00 € ttc).  
Le montant rectifié du marché est de 36.853,10 € ht (44.223,72 € ttc).
- Lot n° 07 : MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIES  
Entreprise PAGET 39000 LONS-LE-SAUNIER  
L'avenant n°2 a pour objet d'ajouter au marché la fourniture de deux bâtons de maréchal, pour un montant ht de 330,72 € (396.86 € ttc) et de supprimer la motorisation du volet du local avec la dépose du volet existant, pour un montant ht de 265.72 € (318,86 € ttc), soit une plus-value de 65 € ht (78 € ttc).  
Le montant rectifié du marché est de 21.255,51 € ht (25.506,61 € ttc).
- Lot n° 08 : MENUISERIES INTERIEURES  
Entreprise PAGET 39000 LONS-LE-SAUNIER  
L'avenant n°1 a pour objet d'ajouter au marché un bloc porte stratifié avec 2 ferme portes, un sélecteur de vantail, crémone pompier, pour un montant ht de 1.036,17 € (1.243,40 € ttc).  
Le montant rectifié du marché est de 7.946,34 € ht (9.535,60 € ttc).

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les 3 propositions d'avenants au marché de travaux citées ci-dessus. Il autorise Monsieur le Maire à les signer et à engager la dépense correspondante sur le budget principal.

Fin de la séance : 22 h 15

Michel BLASER, Maire

